

Le retour à la semaine de 4 jours a été délibéré lors du Conseil municipal du 26 juin 2020.



COVID-19

Suivre toute l'actualité liée à la crise sanitaire :

⇒ Covid-19 : vie scolaire et périscolaire

⇒ Covid-19 : nouvelles mesures sanitaires et Covid-19 : vivre avec le coronavirus

SEMAINE DE 4 JOURS

À partir de la rentrée scolaire 2020-2021 et conformément à la délibération du Conseil municipal du 26 juin, l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires s'effectue désormais sur 4 jours, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires

	lundi	mardi	mercredi	jeudi
8h-8h45	Accueil en centres de loisirs	Accueil en centres de loisirs		Accueil en centres de loisirs
8h45-11h45	Classe	Classe		Classe
11h45-13h45	Pause méridienne et temps d'activités périscolaires	Pause méridienne et temps d'activités périscolaires	Centres de loisirs	Pause méridienne et temps d'activités périscolaires
13h45-16h45	Classe	Classe		Classe
16h45-18h	Accueil en centres de loisirs	Étude surveillée		Accueil en centres de loisirs
16h45-18h30*		Accueil en centres de loisirs		Étude surveillée

*Uniquement pour les deux parents qui travaillent ou qui sont à la recherche d'un emploi.

Accueil en centres de loisirs : les petits matins calmes, de 8h à 8h45

L'objectif est d'accueillir en douceur les enfants afin de les préparer au mieux à la journée de classe : lecture, dessins, repos...

À noter : les enfants peuvent être déposés à l'accueil du centre de loisirs de 8h à 8h35.

Des ateliers pendant la pause méridienne : de 11h45 à 13h45

Des activités multiples et qualitatives sont proposées lors de la pause méridienne :

- culture (musique, théâtre, lecture..) avec le concours d'artistes et d'associations culturelles locales
- sports en partenariat avec les éducateurs sportifs de l'EMIS
- nutrition / santé (ex : composer un menu équilibré, découvrir le bio...) en partenariat avec le Sivuresc
- environnement / développement durable/apprentissage de la citoyenneté (ex : apprendre à lutter contre le gaspillage, savoir trier les déchets, comprendre les énergies renouvelables...)
- loisirs (peinture, dessins, jeux de société)

À noter : ces ateliers mobilisent 60 animateurs supplémentaires.

Le taux d'encadrement :

- 1 animateur pour 10 en maternelle
- 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire

Catalogues à venir :

- Centres de loisirs. Livret d'accueil 2020/2021 : publication courant septembre 2020
- Ateliers en accueils de loisirs 2020/2021 : publication début octobre 2020


Accueil en centres de loisirs : après la classe, de 16h45 à 18h/18h30*

Après la classe, les centres de loisirs et l'étude surveillée sont organisés de la manière suivante :

- étude surveillée : 1h15, de 16h45 à 18h
- accueil de centres de loisirs : 1h45, de 16h45 à 18h30*

*Uniquement pour les deux parents qui travaillent ou qui sont à la recherche d'un emploi.

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 avenue du Général Leclerc
93507 Pantin Cedex
 01 49 15 40 00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30